



# Conseil municipal

Séance du 28 janvier 2020 à 18 H 30

L'an deux mille vingt, le 28 janvier,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 24 janvier 2020

Présents (9) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine (*jusqu'à 19h16*), BOUINOT Delphine (*arrivée à 18h54, jusqu'à 19h16*), BOITARD Béatrice ; M. OLIVIER Manuel, Adjoints – Mme CHEVRIER Cécile (*jusqu'à 19h12*) ; MM. BUSQUETS Bruno, CALVET Didier, ARNAUD Patrice, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (3) : Mme VICTOIRE Anne à Mme PORTE Nicole,  
Mme LAVANDIER Isabelle à Mme BOITARD Béatrice,  
M. JOYAT Xavier à Mme HOSTIER Martine.

Absents excusés (4) : Mmes LAVANDIER Isabelle, VICTOIRE Anne ; MM. JOYAT Xavier, HAPPERT Éric.

Absents (6) : Mmes VIDEAU Valérie, COUREAU Bernadette ; MM. BAURI Jean-Louis, CLARAZ Alain, ROUZEAU Christophe, BELLOC Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme HOSTIER Martine.

-o-o-o-o-

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 janvier 2020, le Conseil municipal a été à nouveau convoqué pour le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum (*article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

-o-o-o-o-

Les comptes rendus des séances des 11 décembre 2019 et 24 janvier 2020 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

## ACHAT D'UN FOUR POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au renouvellement du four du restaurant scolaire.

Par conséquent, elle présente les devis de trois prestataires et demande aux élus de se prononcer :

- Société MALEYRAN de FLOIRAC,
- Société BONNET THIRODE de BORDEAUX,
- Société TECHNI CUISINE de MARTILLAC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder au renouvellement du four du restaurant scolaire,
- choisit l'offre de la société BONNET THIRODE et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 7 383 € HT, soit 8 859,60 € TTC,
- dit que la dépense sera imputée en investissement à l'opération 10007 – article 2188.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2020 POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2334-33 ;

Madame le Maire présente au Conseil municipal un estimatif concernant des travaux d'aménagement et de sécurisation de la place de l'église et précise que cette dépense peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la place de l'église,
- demande à bénéficier de l'aide financière au titre de la D.E.T.R. 2020,
- mandate Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 auprès des services préfectoraux,
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce dossier.

*Madame le Maire précise qu'une subvention sera également demandée auprès du Conseil départemental de la Gironde.*

**Arrivée de Mme BOUINOT Delphine à 18 H 54.**

**DON DE MATÉRIELS DIVERS OFFERTS PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES POUR LE BÉNÉFICE DES ÉCOLES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Mme AMANT Stéphanie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves, souhaite faire don pour le bénéfice des écoles des matériels suivants :

- trois petites tables pour les cours de récréation pour un montant global de 62,97 € TTC,
- deux cages de foot « pop up » pour un montant global de 34,90 € TTC,
- un jeu géant Puissance 4 pour un montant de 39,99 € TTC,
- une malle de rangement de 85 litres pour un montant de 32,99 € TTC,
- cinq ballons de basket pour un montant global de 56,04 € TTC,
- un jeu de dames géant pour un montant de 31,19 € TTC,
- un jeu de petits chevaux géant pour un montant de 52,19 € TTC,
- un tapis de cible géant avec ses 8 sacs à grains pour un montant de 69,90 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le don des matériels sus-mentionnés, pour un montant global de 380,17 € TTC,
- précise que ce matériel fait l'objet d'un don de l'association des Parents d'Elèves pour le bénéfice des écoles.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU C.G.C.T.**

Néant.

**QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'acte de vente du terrain sis lieu-dit « La Baronnerie » a été signé avec la société AMETIS le 19 décembre 2019.
- 2) Mme BOUINOT fait le point sur le projet de création d'un city-stade. Elle a pris contact avec les services de la CAF pour une demande de subvention pouvant être fixée à un taux compris entre 30 et 40%. Elle précise que la note de présentation du projet doit s'inscrire dans une « dimension territoriale ». La Commune pourra demander conseil auprès du référent de la CAF afin que notre demande obtienne un avis favorable lors de son passage en Commission. La création du city-stade fait partie de la volonté municipale d'offrir des activités aux enfants, de même que l'implantation du futur ALSH au Bourg.
- 3) Madame le Maire indique avoir demandé des devis pour l'élagage de plusieurs arbres, notamment ceux autour du stade municipal et devant les cimetières.

*Mme CHEVRIER Cécile quitte la séance à 19 H 12.*

*Mmes HOSTIER Martine et BOUINOT Delphine quittent la séance à 19 H 16.*

- 4) M. CALVET suggère à l'Assemblée de prévoir l'acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage du sol de la salle des fêtes. Cela serait un investissement utile, garantissant un gain de temps pour le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 19 H 29.